

---

<u>Nombre de</u>		L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-quatre
<u>Conseillers</u>		octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal,
En exercice	15	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la
Présents	11	mairie sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN,
Votants	15	Maire.
Absents	4	Étaient présents : M et Mmes G. ALLAIN, C.
Pouvoirs	4	SAVOI, , C.PARDO, S.AMOURIQ, G.CHARVET ,
		P.PERSICO, F.MALARD, S.CHEVRY,
		M.BOUMIR, C.TIVEDDU , F.DERREUMAUX
		S.BRUN ; C.GRABIT ; J-F.BONIN ; S.DELAVY
		Date de convocation : 17/10/2024
		Secrétaire de séance : Pierre PERSICO
		S.BRUN donne pouvoir à S.CHEVRY ;
		C.GRABIT donne pouvoir à F.MALARD
		J-F.BONIN donne pouvoir à C.TIVEDDU
		S.DELAVY donne pouvoir à M.BOUMIR

**RÉHABILITATION DE LOCAUX COMMERCIAUX – EPICERIE ET  
RESTAURANT – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS CCPA  
Délibération N° 43/2024**

Monsieur le Maire rappelle l'inscription budgétaire pour réaliser des travaux de réhabilitation de locaux commerciaux pour l'ouverture d'une épicerie et d'un restaurant.

Il explique à l'assemblée que par délibération N° 2024-006 du 15 février 2024, un fonds de concours a été institué par la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain en faveur des communes membres. Le montant alloué pour Tenay est de 120 572 € pour 2024/2026 dans le cadre de la 6<sup>ème</sup> phase Fonds de Concours Généralistes.

Il propose donc de solliciter l'aide financière de la CCPA au titre de la réhabilitation de locaux commerciaux pour l'ouverture d'une épicerie et d'un restaurant.

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé du Maire,  
Après en avoir délibéré,

- Décide de solliciter le fonds de concours de la CCPA pour un montant de 31 200.00 € pour les travaux cités ci-dessus et dresse le plan de financement suivant :

Plan de financement prévisionnel			
<i>Commune de : TENAY</i>			
<i>Réhabilitation locaux commerciaux pour une épicerie et un restaurant</i>			
Dépenses (HT)	En €	Recettes / subventions	En €
Placo/Peinture	29 898.97 €	Etat – <i>Citer le dispositif</i>	0
Plomberie	18 924.24 €	Région - <i>Citer le dispositif</i>	0
Menuiserie	3 657.97 €	Département - <i>Citer le dispositif</i>	0
Electricité	4 661.20 €	Autres – ( <i>énumérer</i> )	0
Carrelage	5 258.47 €	CCPA – Fonds de concours généraliste	31 200.42 €
		Autofinancement de la Commune	31 200.43 €
<b>Montant total des dépenses</b>	<b>62 400.85 €</b>	<b>Montant total des recettes</b>	<b>62 400.85 €</b>

- **S'engage** à réaliser les travaux cités ci-dessus.

- **Dit** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2024.

- **S'engage** à afficher le soutien apporté par la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain et prendre des mesures de publicité dans le bulletin municipal d'information et sur le site Internet de la Commune.

- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Belley.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre, les membres présents.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture et  
publication ou notification

Le 28/10/2024



Le Maire,

C. PARRO  
Adjoint au Maire



Le Maire,  
Gaël ALLAIN

C. PARRO  
Adjoint au Maire

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Réhabilitation de locaux commerciaux - Epicerie et Restaurant - Demande de fonds de concours CCPA

---

Date de transmission de l'acte : 28/10/2024

Date de réception de l'accusé de  
réception : 28/10/2024

---

Numéro de l'acte : 43-2024 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 001-210104162-20241024-43-2024-DE

---

Date de décision : 24/10/2024

Acte transmis par : Gaël ALLAIN

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.5. Subventions